GAZETTE DU COMMERCE.

PROVINCE. Du Mardi 19 Juillet 1763.

De Marſeille, le 2 Juillet 1763.

Exportation.

POUR *Smirne*, 488 ballots de londrins ſeconds, 98 d°. de londres larges, 2 d°. de draps d'Elbeuf, 112 barils d'indigo, peſant 31562 *liv.* 19 barils d'étain en verge, 14 d°. de cochenille, peſant 3031 *liv.* 60 pains de plomb, 12 bariques de brun rouge, 9 bariques de ſucre tapé, péſant 4592 *liv.* 32 bariques de ſucre en pain, péſant 13099 *liv.* 20 caiſſes de papier, 155 ſacs de caffé, péſant 30674 *liv.* 12 caiſſes de bonnets, 4 bariques de tartre rouge, 2 tonneaux de clincaillerie. *Pour Conſtantinople*, 262 ballots de londrins ſeconds, 20 d°. de londres larges, 4 d°. de draps de Niſmes, 13 barils d'indigo, péſant 4319 *liv.*, 6 d°. de grabeau, péſant 161 *liv.* 6 d°. de cochenille, péſant 1312 *liv.* 11 d°. détain en verge, 11 barriques de ſucre tapé, péſant 12273 *liv.* 94 ballons & 11 caiſſes de papier, 15 caiſſes de liqueurs, 13 d°. de proviſions, 14 d°. de bonnets, 3 d° de mercerie, 54 d°. de fayance, 26 d°. de vin, 2 d°. de cartes à jouer, 6 d°. de prunes, 10 quintaux d'amandes caſſées. *Pour Alexandrie*, 80 ballots de londrins ſeconds, 52 d°. de londres larges, 144 ballons de papier, 2 caiſſes d'aiguilles, une d°. de corail ouvré, 32 d°. de liqueurs, 10 d°. de fayence, 8 balles de caffé, péſant 5143 *liv.* 1 d°. de couteaux, 4 bariques de fer vieux, 7 barils de cochenille, péſant 1828 *liv.* *Pour Acre*, 102 ballots delondrins ſeconds, 6 d°. de londres larges, 2 barils d'étain en verge, 15 d°, de caffé, péſant 3413 *liv.* une barique d'indigo, péſant 647 *liv.*, 6 d°. de ſucre tapé, peſant 6386 *liv.* 6 d°. de ſucre terré, péſant 9151 *liv.*, 1 d°. de gingembre, 2 barils de grabeau d'indigo, péſant, 304 *liv.*, 3, d°. de cochenille, péſant 711 *liv.* 152 ſacs de grenailles, péſant 1937 *liv.* 20 ballons & 2 caiſſes de papier, 103 barres de fer, péſant 5032 *liv.*, une caiſſe de bonnets, 2 d°. de clincaillerie, 9 d°. de vin muſcat, 4 d°. de ſirop capillaire, 6 d°. de liqueurs.

Importation.

De Smirne, 734 balles de coton en laine, 115, d°. filé rouge, 12, d°. filé blanc, 104, d°. de laine de mouton, 61, d°. de laine de chevron, 35, d°. de laine pelade, 54, d°. de fil de chevre, 8, d°. de ſoie brouſſe, 3, d°. de ſoie ardaſſine, 3, d°. de toillerie, 601 cuirs, 9 ſacs de noix de galles, 38, d°. de cire jaune, 12 caiſſes de gomme adragant, 2 d°. de ſcamonée, 603 buſtes de raiſins ſecs, 3 barils de ſtorax liquide. *de Seide & de Chipres*, 411 balles de coton en laine, 106, d°. de coton filé fin de Baza, 17, d°. filé fin de Jeruſalem, 15 d°. de ſoie tripoline, 11 d°. de ſoie chipriotte, 2 d°. de ſoie barutine, 3 d°. de fourure de ſoie, 2 d°. de toile Ajamis, une d°. d'Antab, une, d°. Daman, 2 d°. Chafarquanis, 11 d°. d'éponges, 5 couffes de cire, 3 caiſſes bours du Levant.

D'Amſterdam, le 4 Juillet 1763.

On nous mande de cette Ville qu'il

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» examinées, & assez suivant les régles de » l'Art, pour les connoître suffisamment & les bien distinguer, elles ont été trop gé- » néralement regardées comme ayant un » caractére vitriolique.

» Pour me mettre en état de connoître » plus particuliérement les qualités de ces » eaux, je me suis procuré différentes eaux » de source de Londres & des environs, » parmi lesquelles j'en ai trouvé plusieurs » qui, en leur ajoutant une dissolution de » cendres gravelées *péarl-ash* dans l'eau » commune, ont précipité leur minéral, & » ont fourni un véritable Nitre.

» Il ne sera pas inutile d'exposer ici la » nature de la précipitation. L'état dans » lequel se trouve toute matiére dissoute » dans un dissolvant, est tenu seulement » par un dégré d'affection, si on peut l'ap- » peller ainsi, entre les deux parties, & cé- » de toujours à une influence supérieure, » c'est-à-dire à une plus grande affinité » entre une des parties & la substance ajou- » tée, que celle qui subsite entre les par- » ties précédemment unies, ce qui est » cause de toute précipitation chymique. » L'or dissous dans l'eau régale est précipité » par l'addition du cuivre à la solution; » le cuivre céde de même au fer, & le » fer à une terre, ou à un alkali végétal.

» De même, & par les mêmes loix, » toutes les eaux imprégnées d'acide ma- » rin vitriolique ou nitreux, & dont l'acide » est *soulé* par un minéral qu'elles ont ren- » contré dans leur passage ou dans leur » résidence sous terre, seront obligées de » se séparer de ce minéral par l'addition » d'un alkali végétal, & cela par la plus » grande affinité qui est entre leur acide » & un alkali végétal, qu'entre leur acide » & une terre ou métail quelconque.

La fin l'ordinaire prochain.

De Hambourg, le 22 Juin.

Le Commerce n'a jamais été plus florissant dans cette Ville qu'il est actuellement, surtout avec les Anglois. Il ne se passe guerres de jours qu'il n'arrive ici quelque vaisseau d'Angleterre, & qu'il n'en parte quelqu'autre pour ce Royaume.

D'Amsterdam, le 10 Juillet 1763.

Il est arrivé au Texel dans les premiers jours du mois, trois Vaisseaux de la Compagnie des Indes Hollandoise qui ont apporté 2 millions 460 mille 683 ℔ de thé bohé, 170 mille 635 ℔ de thé de congo, 116 mille 131 ℔ de souchong, 8 mille 351 de thé peko, 26 mille 874 ℔ de thé hyson, 13 mille huit de schin, 4mille 265 de thé verd, 46 mille 176 de tunkin, en tout 2 millions 846 mille 223 ℔.

De Londres, le 12 Juillet.

On a accordé une gratification de 40 mille ℔ sterlin aux Officiers de Slwp de guerre le Ferrel, sur le vaisseau Espagnol de Regiſtre *la Sainte Trinité* qu'ils ont pris. On estime que cette récompense est très-avantageuse si le vaisseau n'est chargé que de cacao, mais que s'il est chargé comme on le croit de cochenille & d'indigo, on eut pû leur donner davantage.

De Nantes, le 15 Juillet 1763.

Nous avons donné dans notre Gazette, Prov. N°. 27, page 129, le dispositif d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du 6 Juin, qui rétablit les droits sur le poisson de pêche étrangere, suivant les anciens réglemens. On nous a envoyé la copie d'une Lettre écrite d'Amsterdam à un Négociant Hollandois établi à Nantes. Elle roule sur les objets même sur lesquels prononce l'Arrêt du Conseil: la voici.

Copie d'une lettre écrite d'Amsterdam à un Négociant Hollandois établi à Nantes.

Il est certain, Monsieur, que l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi rendu en France pour rétablir les anciens droits sur le poisson de pêche étrangere, porte un coup terrible à notre Commerce du hareng & de la morue. On dit ici qu'on va se remuer pour en obtenir la révocation. Je souhaite que l'on réussisse, mais je n'ose l'esperer; il faudroit avoir des raisons solides & péremptoires, & il ne faut point se le dissimuler à soi-même, nous n'en avons point d'autres que celles de l'intérêt de cette branche de notre Commerce, & le motif de notre intérêt ne me paroît pas suffisant pour déterminer une Nation éclairée à nous sacrifier le sien.

En effet, Monsieur, l'Arrêt qui nous fait tant de peine, ne me paroît l'ouvrage ni du caprice, ni du mécontentement. Il suffit d'aimer sa Nation, de chercher à lui procurer des avantages, pour en rendre de pareils. Les François ont senti qu'ils pouvoient par eux-mêmes faire le Commerce du hareng, qu'ils pouvoient par là cesser d'être nos tributaires de plusieurs millions, qu'ils pouvoient consommer leurs sels, employer leurs matelots & leurs bâtimens & se passer enfin de nous

nips ou gros navets. Il faut faire infuſer la graine pendant ſix heures dans la leſſive commune, enſuite on ôtera la liqueur, & on jettera ſur la graine autant de fleur de ſouffre qu'il en faudra pour qu'elle ſe ſéche & que les grains ſoient ſéparés les uns des autres; enſuite on ſemera à l'ordinaire.

De Londres, le 18 *Juillet* 1763.

ETAT des ſommes priſes chaque année ſur le produit du fonds d'Amortiſſement, depuis 1755, *qu'ont commencé les hoſtilités contre la France, juſques & compris* 1763. *Leſquelles ſommes ont été employées aux dépenſes pour les ſervices courans de chaune deſdites années.*

Anne'es.	Sommes.	
	℔ Sterl.	ſ. d.
1755 .	1,420,000	
1756 .	1,555,955	11 ſ. 11 ½
1757 .	1,200,000	
1758 .	2,491,845	5
1759 .	2,668,076	17 ½
1760 .	2,602,706	9 9
1761 .	1,762,400	
1762 .	1,009,217	2 8 ½
1763 .	2,000,000	
Total.	16,310,000	61 ſ. 5 d ½
Année commune de ces 9 années.	1,812,244	18 ſ. 6 d.

OBSERVATIONS.

Il n'eſt pas étonnant que le produit net du fonds d'amortiſſement apres l'acquittement des charges auſquelles il eſt affecté, ait été ſi peu conſidérable pendant les 8 premieres années, malgré l'accroiſſement de plus de 280,000 ℔, qu'il reçut en 1758, par la réduction des intérêts arrêtés en 1750, & qui en avoit reçu auparavant par la réunion des Droits ſur le ſel. (*)

1°. Toutes les Taxes & Impoſitions dont le produit forme ce fonds, ne ſe perçoivent que ſur les Marchandiſes ou denrées qui ſe conſomment au-dedans du Royaume, & il eſt conſtaté par les états remis devant le Parlement que ce produit a diminué ſucceſſivement chaque année.

(*) Ils produiſent année commune 180,000 l. ils ont été crées perpétuels lors de la réunion.

2°. L'on a réuni à ce fonds d'autres Taxes & Impoſitions affectées au payement des intérêts de différens emprunts faits, tant pendant les neuf années marquées dans cet état, qu'auparavant; le produit de la plûpart deſquelles ne ſuffit pas pour remplir les charges. Les dépenſes courantes pour les ſervices deſdites neuf années, s'étant trouvées trop conſidérables, le gouvernement n'a pû faire allouer dans les ſubſides qu'une partie des remplacemens à faire audit fonds pour les manquemens ſur les produits deſdites taxes, conformément à l'Acte d'établiſſement de ce fonds.

Et enfin, outre que contre les diſpoſitions dudit Acte, on a affecté directement ce fonds à des emprunts avant 1755, on l'a de nouveau affecté directement à d'autres faits en dedans deſdites neuf années & ſubſidiairement à d'autres.

N. B. Ce ſont les Taxes & Impoſitions affectées au payement des intérêts ou annuités transférables à la Banque qui ont été réunies au fonds d'amortiſſement formé par ſon établiſſement des excédans des trois fonds, nommés, l'un, *fonds aggregé*, l'autres *fonds général*, & le 3e. *fonds de la Compagnie du Sud*. Les capitaux de ces annuités & de celles aſſignées directement ſur ledit fonds en forment un de 84,739,884 ℔ 4 ſ. 1 d. ½.

Il eſt d'ailleurs affecté à un emprunt, fait en 1751, de la Compagnie du Sud de 2,100,000 ℔, dont l'intérêt & les charges montent à 64,181 ℔ 5 ſ.

De Marſeille, le 7 *Juillet* 1763.

Importation.

Du Port au Prince, 384 barriques de ſucre, 653 ſacs de caffé, 150 barriques d'indigo, 2,410 cuirs tannés, 2 barriques de carret *de Cheſter*, 2,411 pains de plomb, 40 barrils de bœuf ſalé. *D'Agde & Cette*, 24 balles de peaux de liévre, 21 barriques de verdet, 74 balles de cuirs, 13 barils d'indigo, 600 charges de bled, 500 barrils de farine, 14 barriques de canéfice, 22 balles de laine. *De Gênes*, 4 caiſſes de canelle, 2 barrils de vif argent, 2 d°. de piment, 47 ſacs de cacao, 3 balles de caffé, 12 caiſſes d'acier, 8 barrils d'étain en verge, 4 balles de laine. *D'Eſpagne*, 314 balles de laine ſurge, 553, d°. de barille, 392 d°. de bourdes, 160 faix de bois de réglisſe; *de Tunis*, 800 quintaux de

ETAT des dettes que le Gouvernement a contractées à l'occasion de la Guerre contre la France depuis l'année 1755, jusques & compris 1763; & des intérêts & charges qu'il en paie annuellement.

A Anne'es	Emprunts en Annuite's.	Capitaux.	Interets et Charg.
1r. 1755	Annuités à 3 p $\frac{0}{0}$ sur	900,000 ℔ .... £. d.	27,000 . . . . £.
2e. 1756	D°. à 3 $\frac{1}{2}$ pour cent pendant 15 années à compter du 11 Février 1756 a l'expiration desquelles elles seront réduites a 3 . . . . 1,500,000. D°. à 3 pour cent par voie de Loterie 500,000	2,000,000	68,343 . . . . 18.
3 1757	D°. à 3 pour cent avec une Prime de 1 ℔ 2 £ 6 d pour cent en Annuités viageres.	3,000,000	90,000
4 1758	D°. à 3 $\frac{1}{2}$ pour cent pendant 24 années à compter du 5 Juillet 1758, a l'expiration desquelles elles seront réduites a 3 . . . . 4,500,000 D°. à 3 pour $\frac{0}{0}$ par voye de Lotterie 500,000	5,000,000	175,031 . . . . 5.
5 1759	D°. à 3 pour cent avec addition de capital de 15 pour cent . . . . 6,6000,000 Addition à ce capital aussi à 3 pour cent 990,000	7,590,000	227,700 . . . .
6 1760	D°. à 4 pour cent pendant 21 années à compter du 5 Janv 1760 avec add. de cap. de pour cent . . . . 8,000,000 Addition de 3 pour $\frac{0}{0}$ à ce cap aussi à 4 pour cent d'intére pendant 20 années seulement à com ter du 5 Janv. 1761, à l'expiration desquelles l'une & l'autre de ces Annuités seront réduites a 3 240,000	8,240,000	334,235 . . . .
7 1761	Annuités à 3 pour cent avec une Prime de 1 ℔ 2 £ 6 d pour cent par année, pendant 99 ans, à compter du 5 Janvier 1761.	12,000,000	495,000 . . . .
8 1762	D°. à 4 pour cent pendant 20 années, à compter du 5 Janv. 1762, à l'expiration desquelles elles seront réduites à 3 pour cent, & une Annuité de 1 ℔ pour cent pendant 98 ans à compter dudit jour 5 Janvier 1762.	12,000,000	600,000 . . . .

bled pour cette Place ; l'un de ces bâtimens, qui eſt Anglois, a fait naufrage le trente du mois dernier, en entrant dans la baye, ſur les rochers appellés les Porcs ; l'équipage s'eſt ſauvé, & on a auſſi retiré une partie du bled qui faiſoit la cargaiſon de ce Navire.

La Fregatte de guerre Hollandoiſe *le Pollux*, de 36 pieces de canon, commandée par M André de Bruyn, arriva de Rotterdam ici le premier de ce mois en 29 jours de traverſée.

Le deux, le Vaiſſeau de guerre *le Blois*, de la même Nation, commandé par M. de Rieinerſma, appareilla d'ici pour Liſbonne, d'où il retournera en droiture en Hollande.

Il entra hier dans ce Port un Vaiſſeau de guerre Anglois de 74 canons, nommé *l'Arrogant*, commandé par M. Jean Arnshorſt, venant de Gibraltar, , d'où il a convoyé juſqu'ici le Vaiſſeau Eſpagnol *le St. Joſeph*, qui étoit ci-devant *l'Achelle* commandé par M. le Chevalier de Modene, & que les ſieurs Uſtaris, Négocians Eſpagnols en cette Ville ont acheté à Gibraltar pour la ſomme de 28, 000 piaſtres, avec ſes agrez & toute ſon artillerie ; c'eſt une acquiſition à bon marché & fort avantageuſe pour ces Négocians qui feront naviguer ce bâtiment comme Gallion pour l'Amérique Eſpagnole.

Le Navire marchand Eſpagnol *la Perle*, appartenant à la même maiſon de Commerce des ſieurs Uſtaris mouilla auſſi hier en cette baye, venant de la Havane avec un chargement de ſucre ; il paroît que ce Navire, ſuivant le rapport du Capitaine, qui le commande, s'étoit ſéparé depuis vingt jours du Vaiſſeau *la Conſtance*, parti de la Havane en même tems que le premier, & avec une ſemblable cargaiſon ; enſorte qu'on l'attend actuellement ici d'un moment à l'autre.

DE LONDRES, *le 19 Juillet 1767.*

Annonces & Avis concernant le Commerce.

Les quatre Vaiſſeaux derniérement arrivés de la Chine ont apporté 1, 421, 700 ℔ de thé bohé, 55, 900 de congo, 62, 200 de hyſon, 798, 100 de ſinglo, 47, 600 de Souchong.

Depuis le commencement de l'Eté de 1762, juſqu'au commencement de celui de cette année, il eſt entré dans le Port de Liverpoole, 1752 vaiſſeaux, qui tous ont payé les droits de baſſin, excepté ceux qui ſont arrivés ſur leur left qui ne ſont point obligés de payer ce droit. Le produit de ce droit de baſſin a monté l'année derniére à près de 3200 ℔ ſterling.

La Communauté des Tiſſerans a préſenté derniérement aux Préſident & Commiſſaires des revenus du Roi, un Mémoire au nom, & ſigné de la Communauté dans lequel on expoſe combien eſt préjudiciable aux revenus de Sa Majeſté ainſi qu'aux Manufactures de ſoie d'Angleterre, l'importation frauduleuſe des étoffes de ſoie de France. Les Commiſſaires ont pris ce Mémoire pour l'examiner.

On aſſure que pluſieurs Fermiers dans l'eſpace de 20 mille à la ronde, autour de Londres, n'ont pas encore coupé leurs foins, qu'au contraire, ils les ont preſque laiſſé pourrir ſur pied, quoiqu'ils fuſſent en état d'être coupés il y a quelques ſemaines, avant qu'on eut les pluies qui tombent préſentement. On aſſure encore que ces Fermiers ont de grands amas de foin par devers eux, & qu'ils paroiſſent mettre en pratique le deſſein déjà formé de tenir à un prix éxorbitant, ce fourage qui ſe vend 4 ℔ ſterlings le load.

Le Libraire W Strahaſt, près la barriére du Temple dans Fleet-Streel, vient d'imprimer & de mettre en vente *le nouveau Dictionnaire du Botaniſte & du Jardinier*, contenant les noms, les claſſes, les ordres, les caractéres génériques & les diſtinctions ſpécifiques des plantes différentes qu'on cultive en Angleterre. On donne dans cet ouvrage la culture de chaque plante, on décrit ſes vertus particuliéres & ſes uſages, & on explique les différens termes de botanique & de jardinage ; il renferme auſſi le Calendrier du Jardinier ſuivant les 12 mois de l'année : on y trouve encore la méthode de diriger pendant toute l'année les jardins à fleur, ceux à fruit & les potagers, ainſi que les ſerres chaudes. Cet ouvrage eſt précédé d'une preface ou introduction au ſyſtême de Linnœus, dans laquelle on explique la théorie de ce ſyſtême, & les noms & le caractères de toutes ſes claſſes. Par Jam Whecter, Jardinier pépiniériſte à Glouceſter. 1. vol. in 8°. 6 ℔ ſchellings relié.

On apprend par des Lettres particuliéres de la Jamaïque qu'on y a l'eſpérance de faire cette année une bonne récolte de ſucre.

Leith, arrivé de Groenland. Ce Navire a été très heureux dans sa pêche, puisqu'il a pris douze baleines, dont plusieurs sont très bonnes. Il a rapporté que vers le milieu du mois de Juin, le Navire *la Bonté royale* étoit en état au milieu des glaces, & qu'il avoit pris 3 baleines le même jour, & le lendemain *le Peggy & l'Oswald*, tous deux de Borrowstounes arriverent des mêmes mers avec chacun une baleine à bord. Nous n'avons appris que deux naufrages cette année dans ces mers. L'un est un Vaisseau Hollandois, l'autre l'Edimbourg de Leith.

De Londres, *le* 22 *Juillet* 1763.

Annonces & Avis divers.

On écrit de la nouvelle Angleterre que l'on a établi sur la riviére de Kennebeck trois nouveaux territoires de six mille d'arrondissement chacun; & qu'on se propose d'y donner tous les encouragemens nécessaires pour engager des familles protestantes d'Europe à aller s'y établir.

Il est entré le 18 de ce mois, dans la Rade de Leith, *le Leith* venant de la mer du Groeland, & apportant une très-belle baleine. Il ramene aussi l'équipage de *l'Edimbourg* qui s'est perdu dans la glace le 8 Juin dernier.

On apprend qu'il y a une grande quantité d'argent sur la flotte qu'on attend de jour en jour de la Havanne; ce qui fait espérer que le prix en diminuera beaucoup.

On enregistra avant hier à la Douane 3652 caisses de thé qui ont été apportées par le Vaisseau *le Harcourt* de la Chine; le même jour, & hier, on enregistra un million, 42 mille, 447 verges de toile d'Irlande, qui ont été tirées du Dublin & de Belfast; c'est la plus grande quantité de toile que l'on ait fait venir depuis long tems.

Réflexions d'un particulier sur le prix exorbitant du foin & de la paille à Londres.

» Je crois que la principale cause du prix » exorbitant de la paille & du foin au- » jourd'hui, est surtout la conduite & l'a- » dresse des Fermiers; la plûpart des- » quels, surtout dans l'espace de 20 mille » à la ronde autour de Londres, sont gens » riches. S'ils connoissent quelqu'un d'en- » tr'eux qui ait besoin d'argent, ils se » hâtent d'acheter de lui ce qu'il pourroit » vouloir vendre, pour empêcher que ce » Fermier ne porte au marché. Par cette » méthode, ils affament les marchés, » & sont les maîtres de ne vendre pas à plus » bas prix qu'ils ne veulent.

» Un autre artifice qu'on pratique beau- » coup trop, c'est l'agiotage que des par- » ticuliers font entr'eux, ou les marchés » simulés à un prix supposé, mais tou- » jours cher. Alors on fait annoncer ce » prix dans les papiers publics, & quand » une fois il est inséré, on est sûr de le » faire hausser le jour du marché suivant.

» Il y a encore une autre fraude bien » fâcheuse pour ceux qui font des consom- » mations à Londres, c'est qu'au lieu que le » load devroit péser 2 milliers, il ne pése » que 1800 ℔; pour la paille, c'est en- » core pire, car ce qu'on appelle *le ton* qui » est de 54 trousses du poids de 36 ℔ » chaque, ce qui fait 1900 & tant de ℔, » n'est que de 1700 & quelques ℔.

» L'un & l'autre fourage est fort mal » bottelés. J'ai souvent ouvert une trousse » de foin, dans le milieu de laquelle j'ai » trouvé près de 20 ℔ de bouchons de fu- » mier, & des morceaux de 4 à 5 ℔ de » glaise.

» Il y a des loix pour punir ces fraudes, » mais l'éxécution en est très-difficile, sur- » tout en faveur des gens qui achetent trois » ou quatre loads de foin ou de paille, ou » même davantage, car on peut pas ou- » vrir chaque trousse ou botte, & quand » la fraude se découvre, il n'est plus tems » de s'en plaindre, & ainsi elle reste im- » punie. Il seroit à souhaiter qu'on fit de » bons réglemens, soit pour punir, soit » pour empêcher cette fraude qui est pire » que celle de l'agiotage dont nous par- » lions tout à l'heure.

» Je soumets ces réfléxions au jugement » de ceux qui ont la puissance en main, » & qui doivent veiller à ce que justice » soit faite. Ne pourroit-on pas obliger » les Fermiers à vendre leur ton sur le » pieds du poids de 2 milliers? Ne pour- » roit-on pas faire des loix pour punir » ceux qui mettent du fumier, de l'ar- » gile ou d'autres ordures dans le centre » de leurs trousses ou bottes? J'ai lû der- » niérement dans les papiers publics qu'- » aux Assises d'Yorck, un homme avoit » été condamné au banniſſement, pour » avoir vendu du beure à faux poids;

nales conſiderées comme un ſeul diſtrict, & de l'Iſle de la Jamaïque.

6°. 100 ℔ ſterlings pour ceux qui auront importé à Londres 100 ℔ au moins de bonne ſoie écrue de quelques Colonies Angloiſes, excepté de la Géorgie, de la Caroline méridionale & ſeptentrionale & de la Penſilvanie pour leſquelles on a propoſé des prix particuliers. Cette importation doit être faite au 1er Janvier 1764.

7°. 50 ℔ ſterlings pour 10 ſb au moins de bonne (*a*) ſcamonée qui ait cru dans quelques unes des Colonies Angloiſes d'Amérique & importée dans le Port de Londres du 1er Janv. 1765 au 1er Janv 1766.

8°. 100 ℔ ſterlings pour 10 ℔ au moins (*b*) d'opium égal en bonté au meilleur qu'on tire du Levant, venant des Colonies Angloiſes connues ſous le nom d'Indes occidentales, & importée à Londres du 25 Mars 1764, au 25 du même mois 1765.

9°. 100 ℔ ſterlings pour une tonne au moins de (*c*) Ouate bonne, bien conditionnée & propre à être manufacturée. Il faut qu'elle ait été recueillie par quelques uns des ſujets de la grande Brétagne, dans les Colonies Angloiſes des Indes occidentales. Elle doit être importée à Londres au 25 Mars 1764. Il y aura deux *Acceſſit* de 50 & de 25 ℔ ſterlings pour ceux qui auront importé les deux plus conſidérables quantité après la premiere, mais pas moins d'un millier, & de 500 ℔.

10°. 50 ℔ ſterlings pour 50 ℔ au moins de bois de ſaſſafras (voy. Prov. N°. 21. p. 106 col. 2) venu dans quelque Colonie Angloiſe de l'Amérique, & importé dans le Port de Londres avant le 1er Janvier 1764. La Société annonce qu'elle ne diſtribuera les prix à ceux qui y aſpireront qu'autant qu'ils ſeront munis de certificats des Magiſtrats, des Officiers Municipaux, des Officiers de Port, & même des Marchands connus, qui atteſtent que la quantité requiſe de cette matiére a été recueillie dans le lieu même d'où elle eſt envoyée, qu'elle a été chargée ſur des Vaiſſaux partant de cette Colonie pour être exportée pour l'Angleterre, qu'elle a été reçue dans le Port de Londres, comme venant de la Colonie d'où elle eſt envoyée, enfin, qu'elle a été examinée, & qu'on l'a ſoumiſe à diverſes épreuves, & jugée bonne & valable.

11°. 100 ℔ ſterlings pour ceux qui du 1er Avril 1762, au premier du même mois 1764, auront planté, mis en défenſe & cultivé au moins un millier de pieds de véritable bois de campêche dans quelques unes des Iſles de Bahama, appartenantes à la grande Brétagne.

12°. 100 ℔ ſterlings pour 500 ℔ au moins de (*d*) ſalſepareille, venant des Colonies des Indes occidentales & importées à Londres avant le premier Avril 1764. Une égale ſomme pour la même quantité de cette marchandiſe, venant de la Géorgie & de la Caroline méridionale & ſeptentrionale conſidérées comme ne faiſant qu'un diſtrict.

Nous donnons avec une eſpece de complaiſance de pareils Articles. Il nous ſemble qu'il n'en eſt point de plus propres à faire naître des réfléxions utiles, à exciter l'émulation parmi nous, & à nous mettre ſur la voie de ſentir ce que nous pourrions faire, ſi nous nous attachions à faire uſage de toutes les reſſources qui ſe trouvent ſi abondamment dans notre Nation. Il n'eſt point de ſol plus fertile que le nôtre, de Royaume plus heureuſement ſitué que le Royaume de France, & de peuple plus laborieux & plus induſtrieux que le peuple François. Le ſuccès qu'ont eu depuis quelques années un grand nombre de bons ouvrages compoſés ſur les objets de premiére utilité, l'applaudiſſement donné à la formation de nos Sociétés d'Agriculture, & l'amour du vrai, plus répandu & plus vif parmi nous qu'il ne l'a jamais été, doivent être, pour quiconque ſait obſerver, le motif le plus légitime d'eſperer.

(*a*) *Scamonée* : eſt un ſuc réſineux concret, ou une gomme griſe brune qui découle par infuſion d'un grand liſeron étranger. Quand le ſuc eſt ſorti de la racine de la plante par les inciſions qu'on y a faites, on le met au ſoleil juſqu'à ce qu'il ſoit réduit en forme ſolide. C'eſt la ſcamonée. Il en vient d'Alep & de Smirne, la premiere eſt préférable à la ſéconde.

(*b*) *Opium* : Il paroît que l'opium n'eſt autre choſe que le *Meconium* ou l'extrait des feuilles & têtes du pavot d'Egypte. Tout le monde ſçait que l'opium à la vertu de provoquer le ſommeil.

(*c*) *Ouate* : c'eſt dans le fruit d'une plante qui croît en Egypte, nommée *Apocin*, que ſe trouve une eſpéce de coton très-fin, très-mollet & très-blanc qu'on a appellé ouate. On a ſouvent tenté en France de filer cette ſubſtance avec d'autres, & d'en fabriquer des étoffes.

(*d*) *Salſepareille* : racine qui croît dans la nouvelle Eſpagne & au Pérou : elle eſt ſudorifique.

» peut élever d'une grande profondeur ; » comme du fond d'une mine qu'on ſup- » poſeroit à 200 pieds , & combien cela » augmenteroit la dépenſe.

REPONSE.

» La perſonne , qui fait ces queſtions , » peut etre aſſurée qu'avant que d'avoir » inſéré notre Avis dans le papier public , » nous avions eu certitude que le modèle » de la machine avoit été préſenté à plu- » ſieurs membres de la Société royale , & » de la Société pour l'encouragement des » Arts, &qu'elle avoit obtenu leur appro- » bation.

e Capitaine Payne , qui au retour de la Jamaïque eſt entré dans la Tamiſe , araiſonné avec le *Blizard* , de la Jamaïque pour Londres , entre le Cap Antonio & la Havane, avec *le Planter* de Londres pour la Virgine , à la hauteur de la côte de la Caroline méridionale , & avec *l'. nne* de Hull pour la Virginie , à la hauteur du banc de Terre-neuve , tous ces Navires étoient en bon état.

L'Eliſabeth , de Londres pour la Dominique & la Grenade étoit en bon état à la hauteur de Dungeneſſ le 6 du courant.

Le George & le *Benjamin* , de Londres pour Newhaven ſont entrés à Ramſgate pour ſe mettre à l'abri.

L'Afrique , de Bonny qui étoit à l'Iſle St Thomas le 8 Mai dernier , a laiſſé à Bonny , le 20 d'Avril le *juba* en partie chargé de Negres , avec *le Greyhound* & *la Royale Charlotte* qui arrivoient de Briſtol.

Le Capitaine Read , commandant *le Tartare* , arrivé de Londres à Liſbonne , écrit du 23 Juillet qu'il a été abordé , entre le Cap-Ortégal , & le Cap Finiſtére , par un Corſaire de Salé qui lui a pris beaucoup de ſes proviſions & d'autres effets , & qui après l'avoir retenu pendant quelque tems ſur ſon bord , lui a enfin permis de continuer ſon voyage.

Le Capitaine Blight , commandant le Navire *des trois fontaines* , arrivé de Porto à Briſtol , rapporte qu'il y a pluſieurs Corſaires Algériens qui croiſent ſur les côtes de Portugal.

(*) *Prix des grains à Londres , 9 Août.* 1763.

Froment 28 à 32 ſchellings le quarter , orge 20 à 22 , ſeigle 21 à 22 , avoine 13 à 18 , drèche griſe 28 à 29 , d°. blanche 28 à 32 , pois 25 à 27 ſchelings 6 d°. chiches 25 à 30 , féves 24 à 30 , veſce 27 à 30 , chenevis d'Yorck 21 , d°. d'occident 25 , farine fine fleur 26 ſchelings le ſac , d°. ſeconde ſorte 25 , d°. 3e. ſorte 22 ; navette 18 ℔ ſterlings le laſt.

(*) Voyez les Tables des rapports des poids , des meſures & des monnoyes , Paris No. 2 , 3 , 4 , 5 & 6.

COURS DU CHANGE , *le même jour.*

Amſterdam , 2 uſances	35	1
D°. à vue	34	6
Rotterdam , 2 uſances . .	34	1
Hambourg , 2 uſances	34	4
Paris , à vue	31	1/2
D°. 2 uſances.	31	1/8
Bordeaux , 2 uſances. . . .	31	1/8
Cadix	39	1/8
Madrid	39	3/8
Bilbao.	39	5/8
Livourne	52	5/8
Gênes	51	3/8
Veniſe.	53	7/8
Liſbonne	5 à 6	3/8
Porto	6 à 6	1/8
Dublin.	8	
Agio de la Banque d'Holl.	2	1/2

Prix des Matieres d'or & d'argent , & celui de la Cochenille , le même jour.

Or en eſpéces	4 ℔	0 ſ	6 d.
D°. en barres.	4	0	6
Piéces de huit , appellées. .			
Grandes Pillares.	5	0	5 1/8
D°. petites	5	0	5 1/8
Grandes Mexicaines	5	0	5 1/8
D°. petites.	5	0	5 1/8
Argent en barres.	5	0	6 1/2
Cochenille la livre . . .	16 à 17 ſch. la ℔		

De la Haye , le 12 Août 1763.

Les choſes vont de mal en pis à Amſterdam ; on n'y paye , ni on n'y eſcompte ; on n'y veut point de marchandiſes en nantiſſement comme il eſt d'uſage. S'il s'y fait quelque affaire dans le Commerce , ce ne peut être qu'au comptant. Depuis l'affaire des Freres Neuville , il y a eu de fréquentes eſtaffettes de Hambourgs à Amſterdam , & de celle ci à la premiere. On prétend que Berlin ne perdra rien dans toutes ces malheureuſes affaires , & qu'on y a ſçu s'en garantir.

» me de pareils établiſſemens, nous pour-
» rions nous paſſer par la ſuite des ſoies
» du Piémont pour alimenter les fabri-
» ques de Lyon, & nous conſerverions dans
» l'Etat les ſommes immenſes qui en ſor-
» tent pour ſolder l'importation des ſoies
» étrangéres.

» M. Deydier, Propriétaire & Direc-
» teur de cette Manufacture, réunit dans
» ſa perſonne tous les talens que M. de
» Vaucanſon pouvoit ſouhaiter dans un
» homme, pour faire & pour ſoutenir la
» réputation d'un établiſſement auſſi con-
» ſidérable. Le ſuccès n'en eſt point équi-
» voque, puiſque, pour un ballot de ſoie
» de cette Manufacture, il y a cent ache-
» teurs qui ſe préſentent, & qui, cha-
» cun, demandent la préférence comme
» une grace. Il reſte à déſirer que l'Etat
» & la Province de Languedoc engagent
» M. Deydier à former des éleves qui puiſ-
» ſent perpétuer ſes lumiéres ſupérieures
» dans cette partie.

» La diſpoſition dans laquelle vous êtes,
» M. de faire connoître les hommes utiles
» à leur patrie, me perſuade que vous me
» ſçaurez gré de vous parler de M. Payom.
» Ce célébre Agriculteur s'eſt acquis dans
» nos cantons une réputation bien méri-
» tée. Il a fait une plantation d'environ
» cent mille mûriers nains dans un terrein
» ingrat, aride & preſque inculte. Le ſuc-
» cès de cette plantation a ſurpaſſé tout ce
» qu'on pouvoit en eſpérer. Elle donne des
» feuilles auſſi abondantes qu'excellentes.
» M. Payom les fait ramaſſer à peu de
» frais par des enfans. Les vers à ſoie qu'il a
» nourris avec ces feuilles, ont produit,
» depuis dix ans, des cocons d'une qualité
» ſupérieure. Quelle ſource de richeſſes
» pour l'Etat, M. ſi, à l'exemple de cet
» habile Agriculteur, on faiſoit des plan-
» tations de mûriers nains dans les terres
» ingrates qui épuiſent ſans ſuccès les for-
» ces & les eſpérances des Laboureurs! On
» peut aſſurer qu'il n'y a aucun Agricul-
» teur dans le Royaume qui mérite plus
» que M. Payom les éloges & les encou-
» ragemens dus à tout homme utile au
» public. Ce digne Citoyen qui réunit à
» des talens naturels les lumieres qu'une
» longue expérience lui a fait acquérir,
» communique avec autant de zèle que
» d'empreſſement les inſtructions & les mé-
» moires qu'on lui demande de toutes les
» Provinces du Royaume.

Nous avons donné avec un plaiſir particulier l'article précédent. Nous ne travaillons jamais plus agréablement que lorſque nous annonçons des faits qui établiſſent que l'émulation, les talens utiles, & le patriotiſme font parmi nous des efforts pour acquérir à la patrie de nouveaux avantages. Nous ne devons pas laiſſer ignorer au public que c'eſt à M. Goudar, dont nous avons parlé Prov. N°. 35, que nous devons les faits qu'on vient de lire. Un homme qui ſe fait un plaiſir de faire connoître avantageuſement ſes Concitoyens utiles, mérite bien lui-même d'être connu du public. Ce vrai Citoyen, à qui le Roi accorda en 1746, une penſion de 400 ℔, reverſible ſur la tête de ſa femme, par le même brevet qui lui adjugea la primauté de la découverte de la teinture du coton rouge, façon du Levant, nous prie d'ajouter à cet article la notice ſuivante.

» La teinture du coton en rouge du ſieur
» Goudar a été imitée, & ſe fait avec ſuccès
» dans la manufacture Royale de Darnétal
» près de Rouen, dans celle de M. Eymarde
» Niſmes, & dans celle de M. Flachat de
» St Chamond en Forez. C'eſt au public à
» juger à laquelle de ces quatre Manufac-
» tures royales il doit accorder la préfé-
» rence. Vous verrez, M. ajoute t-il, par
» cet avis, que je m'attache moins à m'ap-
» puyer ſur mon titre de primauté qu'à
» faire naître la concurrence & l'émulation
» pour parvenir à une plus grande perfec-
» tion dans cette partie.

Les louanges que pourrions donner à M. Goudar, après ce trait, ne ſerviroient qu'à affoiblir l'impreſſion qu'il doit faire ſur toute ame capable de ſentir le plaiſir que l'on goûte à préférer le bien général de ſa partie, à ſon utilité particuliere.

DE LONDRES, *le* 16 *Août* 1763.

Annonces & Avis divers.

Sur la nouvelle des dernieres faillites arrivées en Hollande, & à cauſe de la part qu'y ont les Marchands d'ici, les Lettres de Hollande qui étoient arrivées hier à une heure après midi, n'ont été délivrées que le lendemain à cinq heures du matin.

On ſçait ici que les plus conſidérables Marchands & Banquiers de Hambourg, ſe ſont aſſociés volontairement pour faire une ſouſcription, par le moyen de laquelle ils puiſſent ſe ſécourir mutuellement quelques pertes que les dernieres faillites arrivées à Amſterdam puiſſent occaſionner,

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe.
du 19 Août 1763.

Amſterdam, ...	34	6	
D°. à vue	34		
Rotterdam, ...	34	10	
Anvers ſans prix			
Hambourg, 2 uſances $\frac{1}{2}$	34	5	
Paris, ...	31	$\frac{1}{2}$	
D°. 2 uſances.	31	$\frac{1}{4}$	
Bordeaux, 2 uſances. . . .	31	$\frac{1}{8}$	
Cadix	38	$\frac{1}{2}$	
Madrid	39		
Bilbao.	38	$\frac{1}{4}$	
Livourne	52	$\frac{3}{8}$	
Gênes	51	$\frac{1}{2}$	
Veniſe.	53	$\frac{3}{4}$	
Lisbonne	5 à 6	$\frac{1}{2}$	
Porto	5 à 6		
Dublin.	8		
Agio de la Banque d'Holl.	2	$\frac{1}{2}$	

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres, le même jour.

Or en eſpéces	4 liv.	1 ſ	8
D°. en barres.	4	1	8
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . .			
D°. petites			
Grandes Mexicaines			
D°. petites.			
Argent en barres.		5	8
Cochenille	17 ſch. la lb		

DE RENNES, *le 20 Août 1763.*

Nous avons déjà parlé, Prov. N°. 31. de la Déclaration du Roi, du 25 Mai 1763, concernant la liberté du Commerce des grains dans l'intérieur du Royaume. Nous avons auſſi donné une notice, N°. 32, d'un écrit intitulé, *extrait du corps d'obſervations de la Société d'Agriculture de Bretagne.* Nous hazardâmes alors quelques réfléxions tendant à établir la néceſſité de la liberté du Commerce des grains, ſi on veut tirer du ſol de la France toutes les productions qui peuvent en ſortir, & ſe mettre par-là à l'abri pour toujours des craintes mêmes de la diſette. Nous ſçavons que ce ſentiment a des contradicteurs qui, comme ſes partiſans, ſont attachés à leur opinion par leur amour & par leur zèle pour le bien public. Il ſeroit à ſouhaiter que les perſonnes éclairées, prévenues contre la liberté du Commerce des grains, rendiſſent publics leurs motifs comme l'ont fait depuis ong te ms, ceux qui en ſont partiſans. Il réſulteroit néceſſairement de la diſcuſſion des moyens des uns & des autres, des vérités qui fixeroient les eſprits & les réuniroient. Nous allons, en attendant, mettre ſous les yeux du Public, pluſieurs piéces ſur cet objet intéreſſant qui nous ont été envoyées de Rennes.

Le Parlement de Bretagne déſiroit, avant que d'enregiſtrer la Déclaration du 25 Mai, quelques éclaiciſſemens ſur ce qu'il n'y étoit point porté que la ſortie des grains pourroit ſe faire par mer, pour être tranſportés de Province à Province. Il chargea M. le premier Préſident de les demander au Miniſtre, qui lui fit la réponſe ſuivante.

A COMPIÉGNE, *le 26 Juillet 1763.*

» J'ai reçu, Monſieur, votre Lettre du » 10 de ce mois, au ſujet des éclaiciſſe- » mens que le Parlement deſire avoir ſur » l'exécution de la permiſſion de faire cir- » culer les grains dans l'intérieur du Royau- » me, portée par la Déclaration du 25 » Mai dernier. A l'égard des grains qui » ſeront tranſportés *par mer* de Bretagne » dans les autres Provinces du Royaume, » il en ſera uſé comme pour toutes les au- » tres denrées & marchandiſes, dont la » circulation eſt permiſe, c'eſt-à-dire qu'- » ils pourront ſortir librement pour cette » deſtination, avec la précaution, par ce- » lui qui en fera le chargement, de pren- » dre au Bureau des Fermes, établi dans » le port de l'embarquement, un acquit à » caution pour en aſſurer la deſtination; » l'intention du Roi étant que la Bretagne » jouiſſe, comme toutes les autres Pro- » vinces du Royaume, de cette liberté » de circulation. Sa Majeſté n'a point fait » inſérer dans la Déclaration de diſpoſi- » tion, par rapport *au tranſport par mer*, » parce que la liberté dans l'intérieur de- » vant être entiere & ſans reſtriction, » comprend en même tems la circulation » *par mer*, & celle par terre. Je ſuis, &c.

M. de la Chalotais, Procureur Général du Parlement de Bretagne, Magiſtrat dont les idées ſont auſſi lumineuſes que profondes & qui ſçait donner à chacune d'elles les couleurs qui leur ſont propres, ſe préſenta le 4 de ce mois aux Chambres aſſemblées, & prononça le réquiſitoire ſuivant.

MESSIEURS,

Je viens apporter à la Cour, une Déclaration de Sa Majeſté, donnée à Verſailles le 25 Mai, portant permiſſion de faire cir-

» nent, le prix du froment augmentera » néceſſairement dans les Provinces les » plus abondantes & les plus fertiles, par » le verſement qui s'en fera dans les Pro- » vinces qui s'en trouveront moins pour- » vues. La Capitale, dont la conſomma- » eſt immenſe, n'aura pas plus de facilité à » s'approvionner que toutes les autres vil- » les & toutes les autres contrées du Royau- » me, la balance qui s'établira inſenſi- » blement par toute la France, dans le » prix des grains, pourra devenir une cauſe » de dépopulation pour les grandes Villes, » d'où le peuple, n'y pouvant plus ſubſiſ- » ter à ſi bon compte, ſera forcé de ſor- » tir pour aller vivre dans les campagnes. » La main-d'œuvre du moins deviendra » plus chere dans les Villes, & par conſé- » quent, les fabriquans ſeront obligés de » hauſſer le prix de leurs marchandiſes » qui, par-là, ſeront moins en état de ſou- » tenir la concurence avec celle de l'Etran- » ger. Le monopole pourra s'introduire » dans le Commerce des blés, & ne pourra » point être facilement prévenu ou puni.

Voila, Monſieur, ſi je ne me trompe, à quoi ſe réduiſent les raiſons qu'on oppoſe aux artiſans de la libre circulation des grains. Or, je vous le demande, ſont-elles de nature à affoiblir la force de celles que ceux-ci alléguent? Quel avantage trouve-on a aſſujettir les particuliers à porter leurs grains dans tel ou tel marché? On les gêne, on les empêche de tirer tout le bénéfice poſſible du fruit de leurs peines. Où eſt la juſtice en cela? Quel mal y a-t-il qu'on ne puiſſe plus tenir dans les grandes Villes le prix des grains au-deſſous de la valeur où ils peuvent monter ailleurs? Eſt-il juſte qu'une partie des Citoyens mange le pain à un prix moins cher que les autres portions de Citoyens? Eſt-il juſte que le cultivateur ſoit expoſé à ne pas voir rentrer dans ſes mains les avances qu'il a faites, qu'il ſoit forcé de moins cultiver & de déſirer de récueillir moins de grain? Terreur panique & deſtituée de motifs que celle qui fait craindre que le peuple n'ait de la peine à ſe procurer ſa ſuffiſance de pain dans les grandes Villes. A-t-on oublié que l'intérêt perſonnel eſt le mobile des mouvemens que chaque particulier fait prendre à ſes denrées? Imagine-t-on que le propriétaire de grain ſera aſſez imbécile pour ne pas le porter où il appercevra un plus grand bénéfice pour lui? Penſe-t-on que le prix du grain pourra jamais être quinze jours de ſuite plus cher à Paris qu'à Brie-Comte-Robert, toute proportion gardée? Le niveau s'établira d'un marché à l'autre, & détruira toute poſſibilité de monopole impraticable dans un Commerce libre. Peut-on trouver de l'inconvénient dans le hauſſement du prix des grains dans les Provinces fertiles & abondantes, & dans le baiſſement du même prix dans les Provinces moins pourvues? J'aimerois autant qu'on en trouvât dans l'épanchement des eaux d'un fleuve qui, par des canaux, iroit porter la vie & la fertilité dans les contrées arides, & qui par-là ceſſeroit de ſubmerger les terres au milieu deſquelles il couleroit. Eſt-il néceſſaire que la Capitale, qui engloutit toutes les fortunes de la Province, ait encore le privilége d'attirer à elle les denrées de premieres néceſſités, pour les conſommer à un prix inférieur à celui de toutes les autres contrées de la France? Eſt-il néceſſaire que tant de milliers d'hommes, inutiles dans les grandes Villes, vivent plus facilement que ceux qui portent le poids des travaux de la campagne? Puiſſe le tems arriver où il ne ſoit plus poſſible à l'oiſiveté de ſubſiſter dans les Villes, où tant de gens, qui ne ſervent qu'à meubler les antichambres des Grands, ſoient forcés d'aller chercher au bout de leurs bras leur ſubſiſtance dans les campagnes. Pour avancer que la main-d'œuvre augmentera dans les grandes Villes, il faudroit être ſûr que les grains y deviendront ſenſiblement plus chers. Or il eſt impoſſible, avec la liberté de la circulation, qu'il ne s'établiſſe pas un équilibre, par le moyen duquel, les prix des denrées conſerveront toujours une juſte proportion entre les différentes contrées du Royaume. Il en ſera des grains comme des liquides, qui tendent ſans ceſſe à prendre leur niveau. Ainſi, Monſieur, toutes les frayeurs des perſonnes oppoſées à la liberté de la circulation des grains me paroiſſent plutôt l'effet d'un défaut de vûes & de lumieres, que la ſuite de motifs & ſolides tirés de la nature des choſes. Dans tous les tems les hommes qui ont le plus réfléchi ſur les ſources de la puiſſance des Etats, qui ont le mieux vû les véritables cauſes de la population & des richeſſes, qui ont

plus de paille, il eſt à la vérité plus difficile à battre, mais on eſt dédommagé de ce qu'il en coûte de plus pour ce travail, par ce ſurcroît même de paille. Apres la moiſſon du froment à la faux, l'herbe repouſſe plus vîte, & le chaume ne pique plus le nez des animaux comme il arrive quand on l'a ſcié.

Les faux dont on ſe ſert dans les pays, dont on a parlé au commencement de ce mémoire, pour faucher le blé, ſont très-différentes de celles dont on ſe ſert ordinairement en Angleterre. La lame en eſt de ſix pouces plus courte que celle des faux ordinaires. Les faucheurs du Brabant appuyent leurs faux ſur le dedans de l'épaule, ceux du Haynaut les appuyent ſur la jointure du bras, & quelquefois ſur la cuiſſe. La faux de ces derniers eſt celle qui reſſemble le plus à la faucille.

Telles ſont les obſervations ſur le fauchages que nous avons annoncées, Prov. N°. 47. Nous trouvons à leur ſuite une méthode pour conſerver le blé en tas, après que la moiſſon eſt faite. La voici.

On met une gerbe de bout, & tout autour d'elle, on en met d'autres les épis auſſi en haut & inclinées ſur la première, ce qui formera à peu près la figure d'un cône. On couvre cette premiére rangée d'une autre rangée, placée horiſontalement & circulairement, en ſorte que les épis tendent au centre; enfin on couvre tous ces épis avec une ou deux gerbes. Cette méthode qui eſt ſuivie avec avantage dans le Comté de Suſſex, de Surrey, de Kent & de pluſieurs autres contrées méridionales d'Angleterre, met le blé à couvert de toute humidité, & il ſe conſerve dans le champ pendant ſix ſemaines ou deux mois, auſſi bien que s'il étoit dans une grange.

DE HAMBOURG, *le* 19 *Août* 1763.

EXTRAIT *d'une Lettre écrite de cette Ville.*

» Depuis huit jours, les affaires concer-
» nant les Eſcomptes, ſont devenues ſi ſé-
» rieuſes dans cette Ville, que nous ne
» pouvons y penſer ſans inquiétude. Il y
» a deux jours que treize de nos princi-
» paux Négocians ſe déclarerent inſol-
» vables. Aujourd'hui douze de nos plus
» conſidérables Maiſons viennent de faire
» la même déclaration, & en même tems
» ont réclamé la protection du Magiſtrat
» contre leurs créanciers; mais elle a été
» refuſée à deux ou trois de ces Négo-
» cians, parce qu'ils paroiſſent avoir de
» mauvaiſes intentions.

» Nous avons déja une liſte compoſée de
» trente Maiſons qui ont manqué, parmi
» leſquelles il y en a ſept Juives des plus
» conſidérables. Le Docteur Stenglin, qui
» étoit riche de ſix millions au moins, &
» qui faiſoit bâtir une ſuperbe maiſon de
» campagne à quelque diſtance de la Vil-
» le, eſt un des principaux Commerçans,
» qui ayent manqué.

» En un mot, tout le Commerce eſt ar-
» rêté tout à la fois, on ne voit ſur la
» place du Change que des Marchands
» ruinés qui, bien qu'ils euſſent pu tenir
» encore plus longtems, ont néanmoins
» perdu une grande partie de leur fortune.

» Outre tous ces déſaſtres, une grande
» quantité de veuves & d'orphelins ont
» perdu tout ce qu'ils avoient. Pluſieurs
» autres perſonnes qui, n'ayant pas la
» moindre notion du Commerce, avoient
» confié leur argent entre les mains de ces
» gros Négocians, dans l'eſpérance d'en
» tirer du bénéfice, ont ſubi le même ſort.

» Les Juifs, que le peuple regarde com-
» me les auteurs de tous ces maux, ſe
» trouvent plus que jamais expoſés à la
» haine publique; & quoiqu'il y ait des
» patrouilles dans toutes les rues pour les
» mettre à l'abri des inſultes du peuple,
» ils ſont néanmoins dans de continuel-
» les appréhenſions.

» Les nouvelles que nous recevons des
» autres Places ne ſont pas plus conſolan-
» tes. Suivant les dernieres Lettres de Sué-
» de, on y eſt dans la plus grande conſ-
» ternation. On mande de Berlin, qu'un
» gros Négociant nommé Godskosfsky, a
» auſſi arrêté ſes payemens, & que le Roi
» de Pruſſe lui a offert 200 mille rixda-
» les, ſi par ce moyen il pouvoit ſe tirer
» d'embarras. Mais comme il s'en faut de
» beaucoup que cette ſomme lui ſoit ſuf-
» fiſante, il lui a été accordé un ſauf-con-
» duit pour dix années.

DE DUBLIN, *le* 20 *Août* 1763.

On apprend que les Tiſſerans ont enfin adhéré à la diſpoſition de l'Acte qui ordonne que les toiles ne ſe vendront qu'après avoir été ouvertes & déployées. On ne tardera pas à s'appercevoir des avantages que le Commerce retirera de cette Ordonnance.

» qu'il eſt le premier que l'homme ait exer-
» cé, a paſſé des vainqueurs aux vaincus
» & la culture de la terre perdant de jour
» en jour de ſa premiere dignité, la féli-
» cité de nos campagnes ne s'eſt plus
» trouvée que dans les fictions de nos
» Poëtes.

» Du défaut d'eſtime au mépris, il n'y
» a qu'un pas. L'état du Cultivateur ne
» jouiſſant point de la conſidération qu'il
» méritoit, ceux qui étoient nés pour le
» remplir, ſe ſont portés, avec toute l'im-
» pétuoſité que les hommes ont pour leur
» bien être, vers des états plus favoriſés.
» Le Noble à qui, même dans nos mœurs,
» la culture n'ôte point la conſidération
» qui lui eſt due, ne l'a point regardée
» comme une reſſource certaine pour ré-
» parer les dépenſes auxquels l'expoſe la
» néceſſité où il eſt de porter les armes pour
» la défenſe de la patrie.

» Tout a concouru, à l'envi, à dégra-
» der la culture. J'ai connu des gens de
» mérite & de piété qui croyoient ren-
» dre ſervice à leurs Vaſſaux, en les ôtant
» de la charue, pour leur faire appren-
» dre un métier, dans lequel, diſoient-ils,
» ceux ci vivroient. Il y en a même qui
» ont pouſſé le défaut de diſcernement,
» juſqu'à croire faire la fortune d'un en-
» fant de campagne, en lui ôtant de deſ-
» ſus le corps l'habit honnête avec lequel
» il alloit aux champs, pour le couvrir
» d'un habit de livrée. Ainſi la claſſe des
» Cultivateurs a fourni à toutes les autres
» claſſes de Citoyens une quantité prodi-
» gieuſe de ſujets, ſans que celles-ci lui
» en ait donné aucun. Il ſemble que la
« premiere, malgré tout ce qu'on fait
» pour l'épuiſer, ſoit intariſſable.

» Les différentes diſtinctions & prére-
» gatives accordées avec une eſpèce de pro-
» digalité à tous les autres états, ſans qu'il
» en ait jamais rien rejailli ſur le Culti-
» vateur, ont encore contribué à décou-
» rager celui-ci. Il n'y a point de corps
» qui n'ait ſa petite diſtinction, ſon petit
» privilége, le Cultivateur ſeul ne jouit
» d'aucune prérogative.

» Les hommes même les plus reſpecta-
» bles & les plus intelligens, qui ont le
» plus contribué à donner à la France le
» rang qu'elle tient dans l'Europe en pro-
» tégeant les Lettres & les Arts, en éta-
» bliſſant des Académies & des Manufac-
» tures, paroiſſent avoir oublié le Culti-
» vateur. J'ai ſouvent entendu des Sçavans
» faire l'éloge de la langue Grecque, mais
» je leur ai toujours entendu dire que les
» mots ſonores de cette langue, qui pei-
» gnent l'eſtime que les Grecs faiſoient du
» Cultivateur & de toutes ſes opérations,
» ne convenoient point à la nôtre, & en-
» core moins à nos mœurs. Le ſeul Auteur
» de Thelemaque a oſé préſenter à un
» grand Prince l'Art du Cultivateur, com-
» me un Art qui méritoit qu'il l'animât
» d'un regard favorable.

» Ne reſſemblons-nous pas, Monſieur, à un
» Architecte qui, voulant élever un beau
» Bâtiment, ſe ſerviroit de fondations qu'il
» auroit trouvées, ſans auparavant les viſi-
» ter, les réparer, les améliorer, & ſans
» s'aſſurer ſi elles ſont en état de ſoutenir
» la maſſe qu'il voudroit élever ſur elles? Il
» bâtit, il orne, il enrichit ſon édifice,
» il frappe nos yeux, mais il faudra bien-
» tôt reprendre ſous œuvre, & étayer juſ-
» qu'à ce qu'il ait rendu ſes fondation
» ſaines, ſolides & capables de porter l'é-
» difice. Etabliſſons des Manufactures,
» conſtruiſons des Vaiſſeaux, faiſons naî-
» tre un Commerce floriſſant avec l'Etran-
» ger, tant que le Cultivateur & ſon Art
» ne ſeront point la baſe de notre édifice,
» nous n'aurons rien de ſolide. Le ſeul
» Cultivateur nous fournira le blé & le
» vin pour nourrir nos ouvriers, nous don-
» nera les beſtiaux néceſſaires pour faire
» nos charrois, fera croître les arbres pro-
» pres à tous nos travaux, nous fournira
» la ſoie, le lin, le chanvre, la laine &
» les autres matières qu'employent nos
» Manufactures. La terre ſeule eſt la mere
» nourrice de tout. Les Cultivateurs ſont
» ſes favoris; tant que nous les négli-
» rons, elle ſera ſourde à nos vœux. Son
» Temple eſt ouvert à tout le monde,
» mais les mains ſeules des Cultivateurs
» peuvent lever le voile qui couvre ſon
» Sanctuaire, & recueillir les préſens qu'-
» elle y renferme.

Nous trouvons dans l'éloge de Sully, par M. Thomas, une note tout-à-fait relative à la Lettre, dont on vient de lire un Extrait. Nous penſons que nos Lecteurs la verront avec plaiſir. C'eſt la note 34, pag. 76. La voici.

» Une des maximes de Sully étoit, que
» le labour & le pâturage étoient les deux

l'Oueſt, & enfin que le premier du courant, étant à la hauteur de Mataron, il a vû un Chebec & une Tartane françois, dirigeant leur route à l'Oueſt.

DE ROUEN, *le 15 Septembre 1763*

Lettre d'un Négociant de cette Ville à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Il nous eſt venu de Paris, Monſieur, une multitude d'Ecrits qui parlent des Finances publiques. Il n'en eſt pas un qui ne prétende donner le meilleur plan poſſible de recouvrer les deniers du Roi, en ſoulageant ſes Peuples. Nous ignorons ſi leurs Auteurs ont eu communication de toutes les branches d'Adminiſtration, s'ils ont été à portée d'examiner tous les reſſorts particuliers qui mettent en mouvement la machine générale, s'ils ont été aſſez inſtruits pour combiner l'influence reſpective qu'ont les unes ſur les autres, les différentes ſources de la puiſſance, du crédit, & de la richeſſe d'un Etat. Nous ſommes perſuadés que s'ils n'ont pas eu tous ces points d'appui néceſſaires pour raiſonner avec quelque juſteſſe ſur les affaires publiques, ils ont du moins été animés d'un zèle patriotique.

Un de ces Ecrits, Monſieur, reproche aux Négocians de n'avoir point parlé ſur une matière auſſi intéreſſante. Deux raiſons, qui me paroiſſent très-puiſſantes, ont fait garder aux Négocians un profond ſilence ſur cet objet. La premiere, c'eſt que nous ſommes aſſez inſtruits pour ſçavoir que nous n'avons pas aſſez de connoiſſances pour traiter de pareilles matières: la ſeconde, c'eſt que nous ne ſommes point oiſifs. Vous êtes prié, Monſieur, d'inſérer cette Lettre dans votre Gazette, ſi rien ne s'oppoſe aux juſtes deſirs que nous avons de nous juſtifier du reproche qu'on nous fait.

DE PARIS, *le 18 Septembre 1763.*

On nous a communiqué quelques obſervations ſur l'époque des entraves miſes à la circulation des grains & à leur exportation. Elles ſont ſuivies de réflexions ſur les effets qui en réſultent, & de raiſonnemens qui nous paroiſſent tout-à-fait propres à convaincre de la néceſſité d'abolir les anciens Reglemens, & d'abandonner les grains à la liberté la plus entière. Nous donnons le tout, tel qu'il nous a été envoyé.

» Il paroît 1°. Par la date, & par l'eſprit d'un Arrêt du Parlement, du 19 » Août 1661, que la liberté du Commerce des grains étoit gênée avant que » M. Colbert eut une influence marquée » dans l'Adminiſtration. Le ſeul reproche » qu'on puiſſe lui faire, ſe borne donc à » dire qu'on ne voit pas qu'il ait fait les » efforts convenables pour diſſiper les préjugés de ſon tems.

» 2°. On ſeroit tenté de croire, par l'aſſertion de quelques Ecrivains, que M. » Colbert n'a jamais ſouffert qu'il ſortit » du blé du Royaume; mais c'eſt un fait » certain qu'il chercha à corriger, (par » un mauvais moyen à la vérité) la dureté » des Reglemens intérieurs; c'eſt-à-dire » qu'il accorda par des Paſſe-ports la permiſſion de la ſortie à l'Etranger.

» 3°. Par un tableau des prix courans » des grains & de la valeur de l'argent » de ces tems-là, on voit que pendant » tout le miniſtère de Colbert, le prix » du froment ſe ſoutint ſur un pied relatif à celui de 15 à 18 ℔ d'aujourd'hui, & les campagnes ſeroient moins » épuiſées, ſi le froment ſe ſoutenoit à » un prix relatif à celui là, & au prix actuel » de l'argent. Il eſt reconnu que le froment étant, dans le tems préſent, année commune à 14 ℔ le ſeptier, le Cultivateur ne retire pas ſes frais, l'impôt » & le fermage payés. Si le ſeptier de blé » ſe vendoit actuellement, année commune, 17 ℔, il reſteroit au Cultivateur » un bénéfice d'environ 17 ſ. par ſeptier.

» Tout ce qu'on vient de dire, n'a point » pour objet de juſtifier pleinement les vûes » de M. Colbert, ſur le commerce des » grains, mais de retablir une vérité hiſtorique, de marquer les bornes de ſon » erreur, & de comparer ſon influence » avec l'état actuel des choſes, de peur » que ſon autorité n'en impoſe à ceux qui » confondroient cet état actuel avec celui » du tems de Colbert

» Plus on examinera la queſtion du » Commerce des grains, & plus on ſe perſuadera que dans le tems préſent il eſt » impoſſible d'arriver à porter le prix des » grains au taux où il étoit, il y a un ſiécle ſans la liberté intérieure & extérieure.

» La liberté intérieure eſt de droit naturel, ſi l'Etat eſt conſidéré comme une » ſeule famille, gouvernée par un pere » commun; or, tout bon François le con-

La Lettre d'un Correſpondant à l'Editeur du Gentil-homme Cultivateur eſt une eſpèce d'examen des *principes de l'Agriculture & de la végétation*, Ouvrage traduit de l'Anglois de M. Hume, & des *Mémoires ſur les défrichemens*, par M. de Turbilly. L'Auteur y parcourt rapidement les différens objets que traite M. Hume qu'il prétend n'avoir fait qu'effleurer les matières & s'être livré à des Analyſes plus ingénieuſes que ſolides, plus faites pour amuſer que pour inſtruire, ſurtout les Cultivateurs à qui il faut des obſervations ſimples & non des ſiſtêmes théoriques. » Toutes ces ſpécu-» lations (de M. Hume) ſont belles, dit-» il, & amuſantes : peut-être que dans ſon » pays elles peuvent être utiles ; mais rela-» tivement à la France, on ne peut y trou-» ver que le mérite d'une belle diction, » & d'une imagination vive : quant à ce » Royaume, tous les plans pour l'encou-» ragement & la perfection de l'Agricul-» ture ſe réduiſent à deux points, hom-» mes & argent, récompenſe & punition : » voilà le code entier de l'Agriculture.

Ces dernières lignes n'ont pas paru à M. d'Eprémeſnil préſenter des vérités inconteſtables, & c'eſt ce qu'il attaque auſſi dans ſa première & ſa ſeconde Lettre.

M. d'Eprémeſnil, après avoir rendu à l'Editeur du *Gentil-homme Cultivateur*, toute la juſtice qui lui eſt due, entre ainſi en matiere. » Le paſſage que j'attaque » ici n'eſt pas de vous, Monſieur ; mais » vous paroiſſez en avoir adopté la doctri-» ne, en faiſant imprimer ſans aucun cor-» rectif, tom. 3, pag. 36 du Gentil-hom-» me Cultivateur, la Lettre du Correſpon-» dant. J'y trouve pag. 50. ces deux lignes: » *l'encouragement & la perfection de l'Agri-» culture ſe réduiſent à deux points, hom-» mes & argent, récompenſe & punition.*

» Je conviens, Monſieur, que *les hom-» mes & l'argent* ſont abſolument néceſſai-» res à l'Agriculture ; mais les hommes » & l'argent ne ſont qu'une ſuite de l'A-» griculture encouragée, & ne ſçauroient » jamais être le principe de l'encourage-» ment & de la perfection de l'Agriculture.

Ainſi, il paroît que le Correſpondant du Gentil-homme Cultivateur commenceroit par donner des hommes & de l'argent à l'Agriculture, qu'il récompenſeroit & puniroit, & qu'il ſeroit perſuadé qu'il n'auroit plus rien à faire pour qu'elle ſe perfectionnât, & qu'elle devint floriſſante. M. d'Eprémeſnil, au contraire, commenceroit par l'encourager, & il penſe que les hommes & l'argent ſeroient une ſuite néceſſaire de cet encouragement. » Car, » dit-il, l'Agriculture réduite au ſeul ob-» jet de nourrir les hommes, ſera toujours » peu floriſſante. Les hommes ne reſte-» ront jamais dans un pays adminiſtré ſur » ce principe, parce que la nourriture n'eſt » pas la ſeule choſe qui leur ſoit néceſſaire » pour ſoutenir leur vie ; & qu'une Agri-» culture qui ne fournit qu'a la nourri-» ture du Citoyen, ne peut produire l'ar-» gent qui lui eſt néceſſaire pour ſes au-» tres beſoins, & pour renouveller dans » toute leur vigueur les travaux indiſpen-» ſables de l'Agriculture.

D'ailleurs, en partant d'un principe que M. d'Eprémeſnil établit enſuite, qui eſt que l'Agriculture eſt la ſource de toutes les richeſſes, il faut de toute néceſſité qu'elle ait produit ſuffiſamment de quoi avoir de l'argent, la nourriture prélevée, avant qu'on puiſſe lui en donner, car il répugne que l'effet puiſſe exiſter avant ſa cauſe. Il faut donc, » conclut M. d'Eprémeſnil, que l'Agricul-» ture amene les richeſſes, & que les richeſ-» ſes à leur tour prodiguent le plus pur de » leur ſubſtance à l'Agriculture. Mais com-me l'Agriculture ne peut produire des richeſſes à une Nation, qu'autant qu'elle donne des productions ſur-abondantes qui ſont échangées avec avantage pour des productions ou des richeſſes étrangères, M. d'Eprémeſnil en conclut, qu'un Etat doit être en même-tems commerçant ; » par-» ce que, dit-il, le Commerce ſeul amene » les richeſſes qui fixent les hommes, & » que les hommes & les richeſſes ſont né-» ceſſaires au ſoutien, & à la perfection » de l'Agriculture. Mais l'Agriculture, » ajoute-t-il, ne fournit que foiblement au » Commerce, & le Commerce ne peut » rendre à l'Agriculture ce qu'elle exige, » quand l'un & l'autre ne peuvent donner » aux hommes des fruits raiſonnables de » leurs travaux.... D'où il ſuit que le Com-» merce ne ſçauroit avoir d'entraves, que » l'Agriculture ne dépériſſe en raiſon pro-» portionnelle, & que ſans Agriculture » on ne ſçauroit avoir qu'un Commerce » précaire & ſouvent dangereux.

L'Auteur après avoir rappellé que la France, par ſa ſituation auprès des deux mers, par la multitude de ſes Ports, & la

gatoire, eſt arrivé ici le 8. Il eſt parti de Conſtantinople le 21 Mai dernier pour Smirne, où il a chargé, & d'où il a fait voile le 27 Juin. Il a dépoſé que le 16 Juillet étant à 10 lieues au large au Sud du Cap Bon, il apperçut 8 Galliotes de Fax du Royaume de Tunis, que ces barbareſques firent voile ſur lui étant à 3 lieues au large du Château de l'Afrique. Ils l'atteignirent, le prirent & diſperſerent ſon équipage dans chaque Galliote, ne laiſſant à bord que le Capitaine & quatre matelots. Ils le conduiſirent le lendemain au Fax, ſous prétexte qu'il étoit Génois ou Napolitain. Ils ne voulurent point reconnoître ſon paſſeport, ni même *le Firmant* du Grand Seigneur, dont il étoit muni lorſqu'ils le prirent. Ils lui pillerent toutes ſes proviſions & diverſes agobilles à ſon uſage & à celui de ſon équipage. Les Barbares les maltraiterent tous, & firent même promener dans la Ville pluſieurs Matelots comme eſclaves, pour les faire huer par le peuple. Ils ôterent le timon du Bâtiment qu'ils garderent pendant 14 jours, juſqu'au retour d'un Exprès qu'ils avoient envoyé au Dey à Tunis. Pendant ce tems-là, on a tenu ſur ſon bord une garde de 8 hommes, à qui il étoit obligé de donner un ſéquin par jour. Enfin l'Exprès revint, & M. le Conſul de France à Tunis lui écrivit que le Dey n'avoit fait aucune difficulté de donner ordre qu'il fut relâché. Les Corſaires exigerent, avant que de rendre le timon, 25 piaſtres de Tunis pour les frais de leur Exprès au Dey. Il partit de Fax le 30 Juillet, & fit route vers Malte, tant pour prendre des proviſions, que pour éviter les Corſaires Saletins, que le Conſul de France lui avoit mandé être en bon nombre ſur toute la côte de Barbarie. Il a laiſſé a Malte le Capitaine Roux d'Agde pour Marſeille, ainſi que le Cap. Guitton de la Ciotat, & le Cap. Germain Boyer de Martigues, allant aux Echelles du Levant.

Le Capitaine Barthelemy Michel de cette Ville, commandant le Brigantin *l'Hirondelle*, eſt entré ici le 9. Il étoit parti du Cap François le 16 Juin dernier. Son Bâtiment eſt chargé de ſucre, de caffé, d'indigo & de cuirs. Il a laiſſé au Cap les Capitaines Chevalier, Louis-Auguſtin Icard, Claude Icard & Fabre. Il eſt entré dans le détroit le 14 Août, & il y a vû le même jour, en paſſant devant Tanger, 2 Galliotes au mouillage; il a relâché le 18 à la rade de Scombrero & en a fait voile le 28. Le même jour il a rencontré le Capitaine Fabre parti du Cap deux jours après lui. Celui ci lui a dit que la Capitaine Paris, commandant le Vaiſſeau *le Prince de Galles* y étoit arrivé le jour de ſon départ. Le Capitaine Jean Baptiſte Grieux de S. Malo, commandant *le Voyageur* de S. Malo eſt entré ici aujourd'hui. Il eſt parti du petit Nord, côté de Terre-neuve le 7 Août. Son Bâtiment eſt chargé d'environ 2600 quintaux de Morue & de trois barriques d'huile de poiſſon à l'adreſſe de M. Duguiés & Compagnie. Il eſt entré dans le détroit le 27, & le 30 il a rencontré à la hauteur d'Almérie le Vaiſſeau *le Poſtillon*, commandé par le Capitaine Galle, allant aux Iſles.

DE LONDRES, *le* 13 *Sept.* 1763.

On apprend de la Géorgie, que M. Lloyd, homme riche de cette Province, a formé le plan d'élever des vers à ſoie dans le deſſein d'établir ici une Manufacture de ſoie écrue. Il eſt encouragé dans ce projet par la grande quantité de mûriers qui ſe trouve dans ſes habitations. Ainſi le ſuccès de ſon entrepriſe ne peut manquer d'être très-intéreſſant.

CHANGE DE LONDRES

avec différentes Places de l'Europe, du 13 *Sept.* 1763.

Amſterdam, 2 uſances ½	35	à	34
D°. à vue	34		
Rotterdam, 2 uſances ½	35		
Hambourg	34		7
Paris,	31	⅛	
D°. 2 uſances	31	⅛	
Bordeaux, 2 uſances			
Cadix	37	⅞ à	¾
Madrid	38		
Bilbao	37	⅞ à	¾
Livourne	51	¼	
Gênes	50	¼	
Veniſe	53		
Liſbonne	5	à	6
Porto	5	à	5 ¼
Dublin	8	⅛	
Agio de la Banque d'Holl.	2	¼	

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres, le même jour.

Or en eſpéces	4ˡᵇ	1ˢ	3ᵈ
D°. en barres	4	1	3
Piéces de huit, appellées			

» le meilleur état poſſible, un peuple n'a » que des richeſſes précaires, un embon- » point trompeur & des forces plus ap- » parentes que réelles. On doit donc ten » dre ſans ceſſe à tirer du Payſan tous les » travaux dont il eſt capable, mais on » doit auſſi veiller ſans ceſſe à ce qu'il ne » manque jamais des choſes qui lui ſont » néceſſaires pour réparer les forces qu'il » dépenſe dans ſes travaux, & pour ſoute- » nir ſa bonne volonté. Mon but, dans » cette Lettre, Monſieur, eſt d'examiner » ce que toute Société policée eſt en droit » d'exiger du Payſan, & ce que celui-ci a » droit d'attendre de cette même Société.

» Pour ſe faire une idée juſte de la fa- » çon dont il ſeroit à ſouhaiter que le Pay- » ſan fût traité, je crois qu'il faut faire » pour lui le même raiſonnement que les » Phiſiciens font pour l'Air. Cet élement » eſt ſans contredit le principal mobile » de toutes les opérations de la nature dans » notre Atmoſphère. Trop comprimé ou » trop dilaté, il n'a plus la même vertu; » quand le jeu de ſon élaſticité n'eſt point » gêné, il opére par des efforts récipro- » ques, les effets merveilleux de la natu- » re. Le Payſan eſt pour les opérations hu- » maines, ce que l'Air eſt pour la natu- » re. Comprimons-le donc pour le tenir » dans le juſte milieu où il doit être, & » où il ne reſteroit pas naturellement, ſi » nous voulons tirer de lui toutes les opé- » rations dont il eſt capable; mais com- » primons-le de manière que nous n'em- » pêchions jamais l'élaſticité qui lui eſt pro- » pre, je veux dire, de manière que tous » ſes membres puiſſent produire leurs opé- » rations Cette heureuſe harmonie en- » tretenue, toute la machine ira ſans diſ- » continuation, & donnera les effets que » nous pouvons en eſpérer.

» Ce ſeroit une erreur conſidérable de » vouloir ſoutenir que le Payſan, parce » qu'il mene une vie pénible, ne doit pas » ſubvenir, avec le reſte des Citoyens aux » beſoins de l'Etat. Il le doit, & en tou- » tes les manières dont il eſt capable, mais » il ne doit rien au-delà, & toujours par » proportion avec les autres membres de » l'Etat. Le Payſan eſt principalement fait » pour agir; c'eſt à ceux qui le conduiſent » à raiſonner pour lui Je ne veux cepen- » dant pas dire que la raiſon ſoit bannie » des campagnes. Ceux qui ſçavent ob- » ſerver y apperçoivent un bon ſens d'au- » tant plus ſûr, qu'il eſt l'effet d'opéra- » tions de l'ame plus ſimples & plus na- » turelles. Le Payſan doit des ſecours pé- » cuniaires au Tréſor public, mais ces ſe- » cours me paroiſſent devoir être propor- » tionnés à ce qu'il a de cette eſpéce de » fortune, & comme m'a ſouvent dit une » perſonne au fait des Impôts, parce que » depuis pluſieurs années, il étoit chargé » d'une partie de leur perception, ces ſe- » cours doivent toujours être proportion- » nels à la valeur des denrées que le Pay- » ſan recueille à force de ſueur & de tra- » vaux. Mais un particulier comme moi, » ne doit parler qu'avec beaucoup de diſ- » crétion ſur un objet qui demande des » connoiſſances que l'on a difficilement, » lorſqu'on n'eſt pas en place pour com- » parer toutes les branches d'adminiſtra- » tion. Je me contente donc de dire qu'il » eſt à ſouhaiter que l'impôt ſoit en quel- » que façon adouci par la manière dont » il ſera levé par ceux qui y ſont prépo- » ſés, & que ces derniers regardent com- » me un devoir ſacré, de ne faire, ni de » ſouffrir qu'il ſoit fait aucune injuſtice » a ceux qui payent.

» Les ſecours corporels ſont plus du reſ- » ſort du Payſan, & ils ſont dus par lui » en nature. Ainſi, je ne crois pas qu'il » puiſſe raiſonnablement refuſer de paſſer » quelques années de ſa vie dans les trou- » pes. Son éducation & ſon genre de vie » ſont plus propres que celles de l'habi- » tant des Villes, à le former à cet état » & à lui donner la force de temperam- » ment qu'il demande. D'ailleurs ſon avan- » tage y eſt joint. Il ſort de l'enceinte de » ſon village, il ſe dépouille de ſes préjugés, » au moins des plus groſſiers, il acquiert » de l'expérience, & en défendant ſa pa- » trie, il ſe procure & a ſes Concitoyens, la » tranquilité dont les travaux de la campa- » gne ont beſoin: enfin, il ſe ménage pour » ſa vieilleſſe une ſource de plaiſirs, en » racontant à ſes petits enfans les exploits » & ſes voyages. En un mot, s'il doit ti- » rer de l'Etat les ſecours propres à entre- » tenir la vigueur néceſſaire à ſes travaux, » il doit auſſi ſans contredit, remplir les » fonctions les plus vigoureuſes.

» Mais après que le Payſan a rendu à » la patrie tout ce qu'il lui doit, il faut » qu'il trouve dans cette même patrie »

tant d'avantages ! Eſt-il un François, un peu à ſon aiſe, qui ne prenne ſur ce qu'il donne à ſes plaiſirs, deux louis d'or par an, pour être mis au nombre des bienfaiteurs de la Patrie ? Eſt-il un chef de famille honnête qui ne s'empreſſe de donner cet exemple à ſes enfans ? Eſt-il une Maiſon diſtinguée qui n'ambitionne de laiſſer à l'Etat un héritage qui doit de ſiécle en ſiécle faire fructifier tous les autres ?

Mais, Monſieur, ce n'eſt pas aſſez pour un Citoyen de chercher à peindre les heureux effets d'un établiſſement patriotique, il faut qu'il contribue à former cet établiſſement. Ainſi, Monſieur, je vous envoye deux louis d'or, dont je vous prie d'être le dépoſitaire. Vous êtes trop bon patriote pour refuſer de recevoir dans la caiſſe de la Gazette du Commerce, les contributions de ceux qui déſireront les y porter, en attendant qu'il y ait un dépôt public, où l'on puiſſe les verſer. Je ne doute pas que ma démarche ne ſoit imitée par beaucoup de Citoyens. Vous aurez la complaiſance de nous délivrer un récépiſſé. Vous donnerez de tems en tems au Public la liſte des perſonnes qui voudront être connues pour être entrées dans cette nouvelle ſouſcription. Je vous avoue franchement, Monſieur, que je ne ſerai point fâché d'y voir mon nom. Hé ! pourquoi ne m'en ferois-je pas un plaiſir ? Cependant, Monſieur, je vous prie de le laiſſer ignorer juſqu'à ce que vous en ayez un certain nombre. Je ne veux pas qu'on s'imagine que j'ai l'ambition de paſſer pour le premier qui ait diſpoſé ſa contribution. Je ſerois fâché qu'on me ſoupçonnât capable de cette puerille vanité. Je ſens que je ſuis animé par un motif plus digne de l'établiſſement patriotique que vous avez provoqué. Il me ſemble, Monſieur, que vous pourriez être autoriſé à remettre la ſomme dont vous ſerez dépoſitaire, lorſqu'elle ſera environ de cent louis d'or, en partie à la Société d'Agriculture de Paris, pour en propoſer des prix d'Agriculture, & en partie à l'Académie Royale des Sciences de Paris, pour en propoſer des prix ſur les arts & métiers.

Des perſonnes qui n'habiteroient pas dans le diſtrict de cette Société, & qui ſeroient bien aiſes que leur contribution ſervît à encourager les travaux de leurs cantons, pourroient demander que leur argent fut remis aux Bureaux d'Agriculture de leurs Provinces pour en faire le même uſage que celui de Paris. Je finis, Monſieur, par un trait que je trouve dans les *Eléments du Commerce*, 1e. partie, pag. 310.

» Il en coûte très-peu pour faire un grand » bien ! n'aurons-nous jamais la ſatisfac- » tion de voir de riches Négocians don- » ner au Commerce ces petites marques » de reconnoiſſance dans leurs Provinces ! » J'eſtime trop mon pays pour croire qu'il » fût ridicule de s'y diſtinguer par de » ſemblables traits ; & je le connois aſſez » pour croire qu'un ſeul exemple en en- » traîneroit beaucoup d'autres.

Je ſuis, Monſieur, avec une ſingulière eſtime, &c.

Nous ſommes très-flattés de l'honneur que nous fait ce généreux Citoyen, en nous choiſiſſant, en attendant d'autres diſpoſitions, pour être les dépoſitaires de la contribution à laquelle il ſe ſoumet. Il nous rend juſtice, en penſant que nous nous prêterons à tous les arrangemens que déſireront nos Concitoyens à cet égard. Nous déclarons donc que la caiſſe de la Gazette du Commerce, recevra volontiers en dépôt les ſouſcriptions pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce. On donnera un récépiſſé à chacun des ſouſcripteurs, & lorſqu'il ſera jugé à propos de faire paſſer cet argent aux Sociétés d'Agriculture & à l'Académie des Sciences, nous le ferons ſur le champ. Tout bon François doit ſentir combien eſt vif le plaiſir que nous éprouvons maintenant, puiſque nous voyons nos vûes d'utilité publique accueillies. Nous nous empreſſons d'annoncer que trois autres de nos Abonnés ſont venus eux-mêmes nous apporter chacun deux louis d'or pour le même objet. Ils nous ont convaincu que nous ne pouvions pas refuſer de les recevoir, & d'être ainſi les dépoſitaires publics de cette Société naiſſante, en attendant qu'on ait pris d'autres méſures.

Nous recevons dans le moment une Lettre d'un de nos autres Abonnés : Voici ce qu'il nous mande.

» Le procédé du Citoyen qui offre une » portion de ſon revenu pour l'encoura- » gement des Arts, des Manufactures & » du Commerce me plaît fort. J'ai l'hon- » neur de vous écrire, pour vous faire ſça- » voir que je ſouſcris à pareille ſomme.

petit nombre de Matelots qu'ils avoient en mettant à la voile.

Qu'un grand nombre de barques auſſi bien que de bateaux plats, & de petits Sloups s'éloignent quand le tems le permet, de nos côtes & vont à Boulogne, à Guernzey, à l'Iſle de Man & dans d'autres endroits, d'où ils apportent beaucoup de marchandiſes prohibées, qu'ils rencontrent auſſi des Navires Hollandois ſur nos côtes, de qui ils achetent des marchandiſes qu'ils font entrer en fraude. Ces vaiſſeaux ſe chargent volontiers de beaucoup de groſſes pierres, d'ancres, & d'autres effets peſans, qui leur ſervent à faire enfoncer dans l'eau des piéces d'eau-de-vie ſur le bord des côtes qu'ils laiſſent-là, pour enſuite les en retirer quand ils veulent les vendre.

Quant à l'état du Commerce de contrebande, fait par le moyen des vaiſſeaux Anglois qui vont trafiquer chez l'Etranger, on fait entrer une grande quantité de ces marchandiſes par les vaiſſeaux charbonniers, les vaiſſeaux à blé, les paquebots & autres vaiſſeaux qui vont trafiquer en Hollande & à l'Eſt de l'Angleterre.

Par le calcul le plus modéré, on peut faire monter le nombre de ces vaiſſeaux au moins à 1500 par an, & on n'en a guéres vû revenir qui ne fuſſent chargés de marchandiſes prohibées, & qui doivent de forts droits, qu'on fait ſortir des vaiſſeaux ſur leſquels elles étoient pour les mettre à terre, par le moyen des bateaux de pêcheurs ou des bateaux qui remontent la Tamiſe, ou par des vaiſſeaux qui étant dans les Ports ſous prétexte d'attendre des ordres, n'ont point d'Officiers des Douanes à bord : où bien ils débarquent leurs marchandiſes les jours de Fête, pendant que les Officiers n'y ſont pas. Le Capitaine de qui on tient ces détails, dit, qu'il a lui-même fait entrer de la Contrebande par les moyens ci-deſſus énoncés, mais que par celui du plongement des marchandiſes dans l'eau, il a fait entrer beaucoup d'eau-de-vie, de thé, &c, il dit encore que les vaiſſeaux employés à ce Commerce, ſont des vaiſſeaux marchands qui vont en Hollande, dont les Matelots n'ayant qu'une très-modique paye, ont la permiſſion d'acheter des marchandiſes en Hollande qu'ils peuvent rapporter & qu'ils entrent en contrebande, que de ſa connoiſſance, pluſieurs de ce vaiſſeaux ne font pas plus de trois voyagess par an, & que comme trois voyages en Hollande par an, même en ſuppoſant que le Commerce aille bien, ne ſuffiſent pas pour employer tous ces Matelots, cette ſeule circonſtance eſt une preuve convainquante que ces vaiſſeaux ont fait un Commerce de contrebande.

La ſuite l'Ordinaire prochain.

DE MARSEILLE, *le* 21 *Sept.* 1763.

Exportation du 20 *Août au* 16 *Sep.* 1763.

Pour Alexandrette le 20 Août par la barque *la Rigalle*, Capitaine Belhomme, 151 ballots de londrins ſeconds, 21 d°. de londres larges, 3 barrils de cochenille, péſant 714 ℔, 18 d°. d'indigo, péſant 6608 ℔, 6 d°. de rocou, un d°. de ſucre en pain, 20 ballons de papier, 11 caiſſes de bonnets, une de différentes marchandiſes. *Pour Salonique* le même jour, Cap. Rebecq, 18 barriques de caffé. *Pour Alexandrie* le même jour, Cap. Beauſſier, 78 ballots de londrins ſeconds, 9 d°. de londres larges, 41 ballons de papier, 2 tonneaux de coureaux, une caiſſe d'éguilles, 23 d°. de liqueurs, un ballot de camelot, un de coraux, une balle de mercerie. *Pour Seide & Tripoli* le même jour, Cap. Cruvelier, 61 ballots de londrins ſeconds, 6 d°. de plomb en barre, 2 barriques de ſucre, peſant 2281 ℔, un barril d'indigo, peſant 146 ℔, une barrique de grabeau d°. peſant 384 ℔, 70 ſacs de grenaille, peſant 5382 ℔, 34 ballons & 6 caiſſes de papier, une caiſſe de clincaillerie, 21 ſacs d'amandes, peſant 5071 ℔, une caiſſe de liqueurs, 1300 barres de fer. *Pour Smirne* le même jour, Cap. Villeneuve, 16 ballots de londrins ſeconds. *Pour Smirne* le 25, Cap. Jacques Paul, 10 ballots de londrins ſeconds, 10 barriques de ſucre, peſant 6600 ℔, 8 barrils d'étain, peſant 3900 ℔, 1 d°. de cochenille, peſant 227 ℔, 22 ſacs de caffé, peſant 3100 ℔, 3 caiſſes d'argent vif, peſant 1350 ℔. *Pour Conſtantinople* le 27 Cap. Antoine Celly, 68 ballots de londrins ſeconds, 10 d°. de londres larges, 210 ballons & 5 caiſſes de papier, 17 barriques de ſucre, peſant 24, 289 ℔, 11 d°. de caffé, peſant 6900 ℔, 10 balles de poivre, peſant 4450 ℔, une caiſſe d'oignons de fleurs, une de dorures fines,

part de nos Lecteurs ont déjà formé la réſolution de ſe donner le titre honorable de Membre de la Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce. Nous ſommes bien perſuadés que tous nos Princes & tous les Grands du Royaume nous accorderont la permiſſion de les placer dans la liſte des Souſcripteurs de cette Société, dès qu'ils ſeront inſtruits de ſa naiſſance. Si nous en doutions un inſtant, nous aurions oublié que l'amour de la Patrie eſt un ſentiment inné chez eux. Que les perſonnes qui les approchent leur diſent ſeulement : Il ſe forme une Société utile à la Patrie ; & la Nation aura l'avantage de les voir membres de cette Société. Un Etranger, homme inſtruit, & qui connoît bien tous les avantages que ſa Nation tire d'un pareil établiſſement, nous diſoit, il y a peu de jours : *Si vous réuſſiſſez, la France, avant dix ans, ſera étonnée de ſa ſituation floriſſante.*

Avec quel plaiſir nous annonçons au Public que ce ſuccès paroît certain ! Déjà ſix Citoyens on dépoſé leur contribution de deux louis chacun, un ſeptiéme nous a fait dire que nous pouvions compter ſur la ſienne. Ainſi nous nous regardons comme dépoſitaires d'un fonds de quatorze louis d'or. Nous ſommes donc en état d'annoncer à la Société d'Agriculture de Paris qu'elle peut propoſer un prix de cent écus. Nous allons en écrire à M. ſon Sécrétaire perpétuel. Nous inſtruirons le Public du ſujet du prix qu'elle propoſera.

Nous prions les Citoyens qui ont déjà contribué, & ceux qui ſont dans la diſpoſition de le faire, de permettre que nous donnions leurs noms au Public. Deux raiſons, qui nous paroiſſent eſſentielles, nous déterminent à leur faire cette priere. La premiere, c'eſt qu'il eſt très-néceſſaire pour le progrès de ce nouvel établiſſement patriotique que leurs noms ſoient connus. La ſeconde, c'eſt que nous ſommes chargés d'une recette qui doit être éclairée par le Public, & elle ne peut l'être qu'autant que les Souſcripteurs ſeront connus. Lorſqu'il ſera réglé que toutes les perſonnes qui contribueront ſeront nommées, le Public ſera aſſuré qu'aucune portion des fonds qu'il aura conſacré à l'utilité publique, ne pourra être détournée à aucun autre uſage. Il eſt néceſſaire pour notre propre tranquilité qu'il ſoit perſuadé de cette vérité.

Au reſte, nous penſons que nous devons donner les noms des Souſcripteurs dans l'ordre de datte de leur ſouſcription, ſans aucune diſtinction de qualité & de rang. Ceux qui entrent dans cette nouvelle Société, ne s'y préſentent qu'avec le titre de Citoyens jaloux du bonheur des François, & comme ſujets zélés pour la gloire du Prince, ſous l'empire duquel nous avons le bonheur de vivre.

Nous avons annoncé, il y a quelque tems, que la Société de Londres pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, étoit compoſée de 2500 membres ; elle eſt compoſée aujourd'hui de plus de 3000 Citoyens. Ainſi, cette Société poſſéde au moins un fonds de 6000 guinées, c'eſt-à-dire d'environ cent quarante mille livres de notre monnoye. Si nous voyons dans quelque-tems en France, comme nous n'en doutons pas, un pareil nombre de Souſcripteurs, on pourra propoſer des prix, non ſeulement pour les Arts de première utilité, mais pour ceux encore qui ne paroiſſent qu'agréables, & dont les productions tiennent au Commerce beaucoup plus qu'on ne penſe.

DE LONDRES.

Suite du Mémoire ſur la Contrebande de l'Angleterre.

Pour ce qui eſt de la méthode employée par les Contrebandiers, pour faire entrer leurs marchandiſes dans le Royaume par le moyen des vaiſſeaux côtiers & autres, Voici ce que dit le Capitaine, de qui on tient tout ce recit.

On entre en fraude dans ces vaiſſeaux mêmes beaucoup de marchandiſes, & ce, ſous le privilége même de ces loix qui ont été faites pour empêcher cette pratique pernicieuſe à l'Etat. On met en œuvre différentes inventions pour faire entrer de la Contrebande, car, ou on obtient des permiſſions qui ſont envoyées ſur les côtes pour aller au-devant & couvrir l'entrée des marchandiſes, ou bien on amene ces marchandiſes à la faveur des acquits & laiſſez-paſſer obtenus en cachete, ou bien on fait de fauſſes déclarations d'une eſpéce de marchandiſe pour une autre, ou bien on vient à bout de gagner, & de corrompre les Officiers des Douanes.

D'abord, à l'égard des marchandiſes apportées dans le Royaume à la faveur des permiſſions obtenues par ſurpriſe, voici